



No E.P. : 2022-16001
Rue : Chemins de la Bise, de Bois-Caran, des Écureuils-Doret, des Halbrans et de Sous-Caran
Commune : Collonge-Bellerive
Objet : Circulation
Date de parution : 07.06.2022

ENQUETE PUBLIQUE

**Relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La commune souhaite créer une zone 30 km/h sur le secteur de Bellerive aux chemins suivants :
Chemin de la Bise, chemin de Bois-Caran, chemin des Écureuils-Doret, chemin des Halbrans et chemin de Sous-Caran.

La décision en lien avec l'enquête publique, sera prise sous forme de préavis liant dans le cadre de l'autorisation de construire DD 318665/1.

**La commune de Collonge-Bellerive invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit,
dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les
observations relatives au projet susmentionné.**

**Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de
la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, au Département Technique de la Mairie,
chemin du Château-de-Bellerive 1, 1245 Collonge-Bellerive, tél 022 722 11 53,**

Le secrétariat technique est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Adresse courriel : technique@collonge-bellerive.ch